

BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mail : snic@snesc.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission par-
taire du 30.9.2020 sous le n°0920S05550
ISSN : 11529954

Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 2 € -
Abonnement annuel 6 €
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 3 au NICE-SNES n° 253 de septembre
2019

Nice, le 15 novembre 2019

SOMMAIRE

P-1/1 Mobilisation réforme retraite

P-2/1 Faire du 5 décembre un moment fort !

P-3/1 Mouvement Inter 2020

Annexe 1 : affiche A3

Annexe 2 : tract A4

Annexe 3 : FAQ A4

Annexe 4 : Affiche mouvement inter A3

Aux S1

1. Mobilisation réforme des retraites

Cette réforme des retraites va à l'encontre du système de solidarité entre générations, cœur de notre système actuel. Surtout, **elle éloigne la perspective de vivre dignement** avec une pension suffisante à la fin de sa carrière.

Actuellement notre système est un système « **de prestations définies** ». C'est-à-dire que nous avons l'assurance du montant de nos pensions, financées sur le principe de la répartition.

Avec la réforme, seules les cotisations seront définies à l'avance pour l'ensemble de la carrière, mais les **prestations seront inconnues** et il sera impossible de prévoir le montant de la pension touchée au moment du départ en retraite.

De plus, cette réforme doit se faire à « **enveloppe constante** » puisque les prestations seront de toute façon bloquées à 14% du PIB. Or, on sait déjà qu'il y aura de plus en plus de retraités, ce qui entraînera **obligatoirement une baisse de l'ensemble des pensions** !

Pour vous permettre de mobiliser vos collègues, nous mettons à votre disposition un certain nombre de supports directement utilisables :

- Affiche (format A3)
- Tract (RV format A4)
- FAQ (format A4)

N'hésitez pas, également, à solliciter un militant du S2 ou du S3 pour qu'il vous aide à animer une Heure d'Information Syndicale dans votre établissement.

2. Faire du 5 décembre un moment fort !

Non, le gouvernement n'est pas en train de reculer ! C'est une stratégie de faire croire à l'abandon pour mieux continuer à avancer. Cette réforme n'est pas porteuse de plus d'équité et de justice, mais veut imposer un alignement vers le bas. **Tous les enseignants seront perdants** avec ce nouveau mode de calcul (de 200 à 1000 euros bruts de pension mensuelle en moins !). Le 5 décembre : il s'agit, tous ensemble, de transformer les inquiétudes en mobilisation. Défendre notre système de pensions c'est défendre un modèle de société pour tous les salariés. **On ne se mobilise jamais pour rien ! Mais une chose est sûre, sans mobilisation on n'obtient rien !**

Nous savons pouvoir compter sur vous.

3. Mouvement inter 2020.

Vous voudrez bien trouver en PJ une affiche A3 à mettre à votre panneau d'affichage.

Amitiés syndicales,
Le secrétariat du SNES-FSU de Nice.

LA RETRAÏTE PAR POINTS, C'EST DE LA RETRAITTE EN MOINS

AVANT

**BASE DE CALCUL
DE LA PENSION** >>>

Le salaire des
6 derniers mois

APRÈS

Totalité des salaires
plus primes perçues
sur toute la période
d'activité

**PERTE CONSIDÉRABLE ET PIRE POUR
LES FONCTIONNAIRES QUI ONT PEU DE PRIMES**

**MONTANT
DE LA PENSION** >>>

DES GARANTIES
Calculé en
pourcentage
du dernier
salaire

DES INCERTITUDES
Dépend principalement
de la valeur du point au
moment du départ à la
retraite

AUCUNE GARANTIE SUR LE MONTANT
DES PENSIONS FUTURES ET BAISSÉ
AUTOMATIQUE EN CAS DE DÉFICIT DU SYSTÈME

**SELON NOS CALCULS,
ENTRE -- 300 € ET -- 800 €
DE PENSION PAR MOIS**

TOUS EN GRÈVE LE 5 DÉCEMBRE

snes
fsu

Le SNES, pour agir ensemble

U
F.S.U.

**ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN**

ALLONGER LA CARRIÈRE POUR RÉDUIRE LES DÉGATS DE LA RÉFORME...

SÉRIEUSEMENT ?

Propos d'Emmanuel Macron ... entre méconnaissance et mépris :

Quand vous êtes prof [...] on est entre 1 000 et 1 200 euros [de retraite]. Sur la moyenne, je pense que je ne suis pas loin de la réalité... Je lis ce qui m'est donné par le Haut-commissaire : 2 600 euros de pension moyenne pour les nouveaux retraités de l'enseignement... Mais moi je pense à mes 1 200, je ne suis pas dans le faux. [Désignant une personne dans l'assistance] Madame était enseignante, elle est à 1 140. Bon, ça me rassure... Quand je vous dis que je suis

autour de 1 100, 1 200 euros, je pense que je ne suis pas complètement déconnant, par rapport à une fin de carrière de prof. [...]

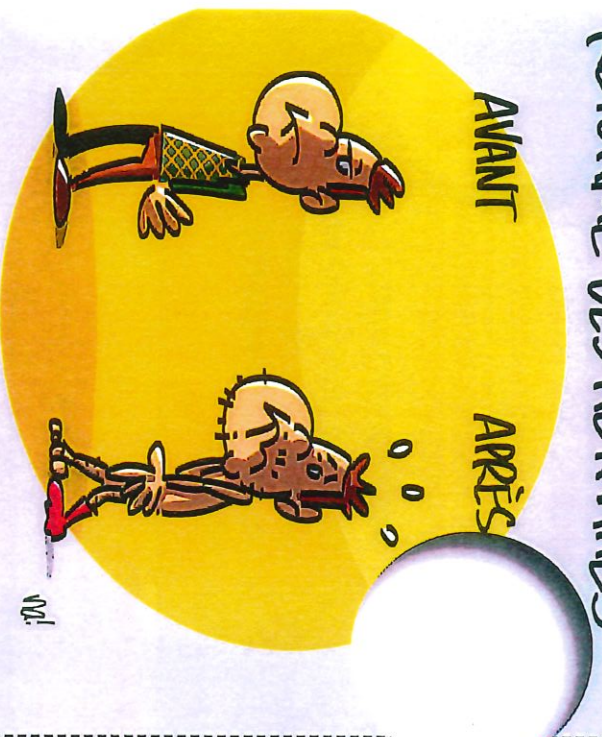
Dans l'Éducation nationale, on ne vous paye pas très bien, votre carrière est assez plate [...] mais vous avez des vacances et vous partez à la retraite avec un système qui est mieux calculé que chez beaucoup d'autres. [...]

Quand on parle de l'Éducation nationale dans notre pays, on parle d'un million de fonctionnaires. Si je voulais revaloriser, c'est 10 milliards. On ne peut pas mettre 10 milliards demain, c'est vos impôts. C'est le déficit, c'est la dette pour nos enfants. [...]

Donc le passage au nouveau système pour les enseignants ne peut aller qu'avec une transformation de la carrière [...] peut-être on change aussi le temps de travail et la relation au travail. Et je pense que les enseignants de votre génération y sont tout à fait prêts, [...]

Rodez le 3 octobre (morceaux choisis)

RÉFORME DES RETRAITES



qu'on regarde aussi les périodes de vacances et puis qu'on pense sa carrière en valorisant beaucoup plus qu'on ne le fait aujourd'hui les périodes d'encadrement. [...]

Il faut pouvoir avoir un job en rectorat ou dans des fonctions où on sera moins exposé aux élèves. Il y a d'autres endroits où c'est beaucoup plus plaisant. Ça s'appelle gérer une carrière. Ça s'appelle faire de la gestion des ressources humaines.

D'AUTRES SOLUTIONS SONT POSSIBLES POUR NOS RETRAITES

snés
fsu

Tous en grève
le 5 décembre

U.
F.S.U.

REFUSER L'INTOX DU POUVOIR

Le système universel par points est présenté comme la solution à toutes les injustices et inégalités entre les différents régimes et au sein même de ces régimes. Qu'en est-il vraiment ?

La fin des régimes spéciaux supprimerait-elle des inégalités ?

Appliquer des règles différentes à des situations différentes n'est pas nécessairement source d'inégalités, et appliquer une règle unique peut au contraire en générer. Les carrières du secteur privé ne sont en général pas linéaires et le calcul de la pension sur les 25 meilleures années du régime général, même s'il représente une régression par rapport à la situation antérieure à 1993, évite que les années moins fastes n'amputent la pension. À l'inverse, les carrières des fonctionnaires sont ascendantes et la pension calculée sur la base des six derniers mois donne pourtant des taux de remplacement (rapport entre le dernier/meilleur salaire et le montant de la retraite) comparables au secteur privé.

Qu'en est-il des inégalités entre les femmes et les hommes ?

La réforme proposée aujourd'hui dégraderait le montant de la pension de toutes les femmes tant dans le régime général que pour les fonctionnaires : fin de l'assurance vieillesse parents au foyer AVPF, fin de la majoration de la durée d'assurance et fin de la compensation des temps partiels ou des interruptions de carrière pendant les trois ans qui ont suivi la naissance.

Les bonifications pour enfants nés avant 2004 seraient remplacées par une majoration unique de 5 % par enfant pour l'un des deux parents et les droits supplémentaires accordés aux parents de trois enfants et plus seraient supprimés.

Le système par points prépare-t-il le terrain à la capitalisation ?

Le système par points a beau relever de la répartition, il impose une vision individualiste du modèle social en développant un esprit d'accumulation personnelle qui favorisera

QUELQUES CHIFFRES BONS À RAPPELER

3 % des salariés relèvent de régimes spéciaux. Le gouvernement met l'accent sur ces régimes qui ne sont en fait que des conventions collectives compensant certaines contraintes spécifiques. Pourrait, tous les salariés seraient perdants si les préconisations du rapport Delevoye s'appliquaient.

40 % des salariés du privé ne sont plus en activité au moment de liquider leur retraite.

63 ans : c'est l'espérance de vie en bonne santé pour les hommes, 64 pour les femmes. Elle tend à régresser en raison du recul de l'âge de départ à la retraite... que le gouvernement voudrait encore reporter !

Source : Eurostat.

l'acceptation et le développement de systèmes par capitalisation. De plus, le plafonnement des dépenses de retraites à moins de 14 % du PIB, couplé à l'augmentation inévitable de la part des retraités dans la population totale, implique la baisse relative du niveau de vie des retraités et constitue une incitation forte au recours à des mécanismes d'épargne individuelle pour ceux qui le pourront.

Un euro cotisé donne les mêmes droits : une mesure de justice/égalité ?

Dans un système par points, un euro cotisé ne donne pas nécessairement le même nombre de points (voir ci-dessous) et, du fait des variations de la valeur de service, un point ne donnera pas toujours les mêmes droits. De plus, contrairement au système actuel qui ne prend pas en compte les moins bonnes années, dans un système par points, toutes les années comptent, tirant le niveau des pensions vers le bas.

Un financement sécurisé, cela veut-il dire que le montant de ma pension est garanti ?

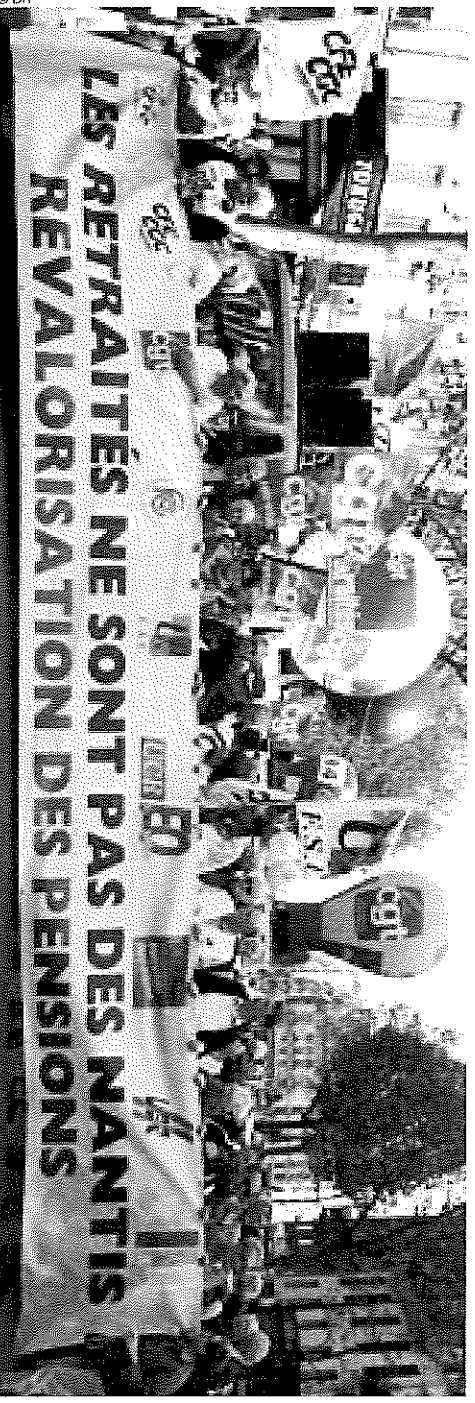
Le système universel par points est présenté comme un système pérenne au financement sécurisé. Mais cela ne signifie absolument

pas qu'il garantit le montant des pensions. Bien au contraire ! Dans un système par points, le montant des pensions pour un même volume de cotisations individuelles est conditionné par l'évolution de la valeur d'achat du point au long des années de cotisation et par la valeur de service du point au moment de la liquidation. L'ajustement de ces deux paramètres permet donc très facilement d'assurer l'équilibre financier du système (sauf crise majeure), sans jamais augmenter les cotisations, mais en baissant les pensions. Libre à chacun de travailler plus longtemps pour préserver son niveau de vie à la retraite !

Maintenir le système actuel, est-ce possible ?

Pour le SNEs et la RSU, l'enjeu n'est pas de maintenir un système existant que les réformes successives, depuis vingt-cinq ans, ont considérablement dégradé, mais de renforcer les solidarités inter- et intragénérationnelles. Garantir de hauts niveaux de pension pour toutes et tous implique un système de retraites fondé sur l'emploi, les salaires et une autre répartition des richesses. Cela nécessite des politiques volontaristes en matière d'emploi et de ne pas limiter les dépenses de fonctionnement des retraites à 14 %.

Erick Staëlen, Emmanuel Séchet

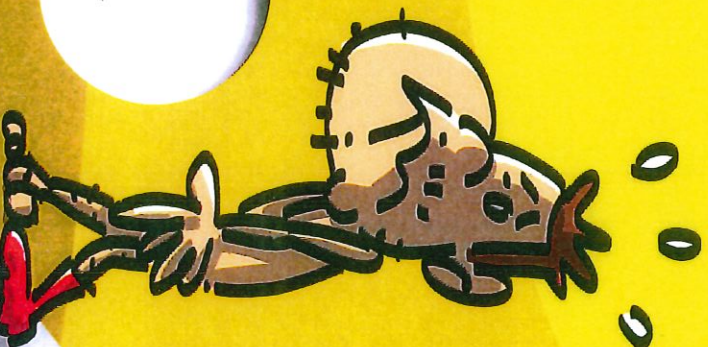


LA RETRAÏTE PAR POINTS, C'EST DE LA RETRAITTE EN MOINS

AVANT



APRÈS



mi.

SELON NOS CALCULS,

ENTRE - 300 € ET - 800 € DE PENSION PAR MOIS

GRÈVE ET MANIFESTATION LE 5 DÉCEMBRE

Rendez-vous :

snes
fsu
FH

Le SNES, pour agir ensemble



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

PARTICIPATION AU MOUVEMENT INTER : ouverture du serveur le 19 novembre

ATTENTION DANGER :

PLUS QUE JAMAIS, CONTACTEZ LE SNEs!

Tél : 04 97 11 81 53 - Mail : s3nic@snes.edu ou mutts@nice.snes.edu

Le gouvernement a attaqué le paritarisme de plein fouet avec sa réforme de la fonction publique, au risque d'une opacité et d'une iniquité totale.

Dès le 1er janvier 2020, **vos élu-e-s ne seront plus destinataires** des projets de l'administration (barème et mutation).

Nous n'aurons connaissance que **des informations communiquées** par les demandeurs qui s'adresseront à nous. **Nous ne pourrons donc plus informer, comme par le passé, l'ensemble des collègues** demandeurs pour les alerter sur les dates, leur barème, les pièces justificatives manquantes, etc.

Par conséquent, TOUS les collègues qui participent au mouvement cette année (SIAM ouvre le 19 novembre) DOIVENT IMPÉRATIVEMENT contacter le SNEs afin d'être conseillés et suivis au mieux à chaque étape des mutations. Il devient indispensable de se syndiquer pour être accompagné et défendu.

Ainsi, les élu-e-s pourront vérifier vos barèmes, intervenir pour les faire corriger si besoin, suivre votre affectation et vous aider à contester votre affectation le cas échéant.

Ce changement ne sera pas sans conséquences pour les personnels tant les erreurs, au niveau des barèmes, comme au niveau du projet de mouvement, étaient nombreuses.

Plus que jamais, les personnels devront donc faire appel au SNEs et à la FSU pour faire respecter leurs droits face à l'administration.

Dans ce nouveau cadre imposé par la loi, le SNEs-FSU sera, comme il l'a toujours été, **aux côtés des personnels** pour les aider et les accompagner dans leur demande de mutation tout au long de la campagne 2020.

Donc, si ce n'est déjà fait, syndiquez-vous au syndicat majoritaire de la profession auquel vous avez accordé votre confiance lors des élections de décembre 2018.

C'est une étape décisive dans la transformation de notre rôle d'élue : ensemble, nous serons encore plus forts !